

indigne, T. Asiaticus, qui fit entrer le consulat dans sa maison, avant même que sa colonie eût été solidement investie du bénéfice de cité romaine (1).

Arrivé à cette partie de son discours, l'orateur paraît s'être arrêté tout-à-coup. Il s'anime ensuite, il s'encourage lui-même, et ce n'est qu'enveloppé de précautions oratoires qu'il s'avance vers son but. De bons esprits lui en ont fait un reproche, mais il est facile de voir qu'il se trouve en présence de la difficulté. La haine du peuple romain contre les Gaulois existait encore dans toute sa force; des fêtes commémoratives rappelaient toujours la terrible journée d'Allia et la prise de Rome; les Italiens, opposés à la demande de nos pères, exploitaient tous ces souvenirs. En présence de ces préventions invétérées, Claude sent qu'il a besoin de tout son courage, de toute sa prudence; c'est donc pas à pas qu'il doit aborder le fond de la discussion.

Il a parlé de Vienne; il est arrivé aux dernières limites de la Narbonnaise; il est temps qu'il explique toute sa pensée. Si d'illustres jeunes hommes de Vienne, si le noble Persicus, son ami, sans se préoccuper de ses ancêtres allobroges, figurent dignement dans le Sénat, qu'attendent les pères conscrits pour décider que les peuples limitrophes de la Narbonnaise méritent le même honneur? Faudra-t-il qu'il leur fasse toucher du doigt ceux de Lugdunum dont l'admission dans le Sénat ne leur a jamais coûté de repentir (2)? C'était désigner la

(1) Asiaticus avait été condamné à mort sous le règne de Claude; ce devait être une raison pour lui de ne pas nommer ce patricien, malgré l'irrégularité de son admission dans le Sénat.

(2) Cette phrase peut faire supposer que des habitants de Lugdunum avaient dû à leur qualité de compatriotes de Claude le privilège d'inscrire leurs noms sur l'album des sénateurs; mais, jusqu'à ce jour.